

l'agglo **PORTS & STRATÉGIES**

- 1** Les atouts économiques du maillage portuaire
- 2** Le plan Pêche Guyane
- 3** Les perspectives et les orientations des parcs d'activités industrielles



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo



CONNECTEZ VOUS

www.cacl-guyane.fr





l'agglomération **PORTS & STRATÉGIES**



La loi NOTRÉ (Loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République en date du 07/08/2015) renforce le rôle des intercommunalités en matière de développement économique en fixant notamment, le transfert obligatoire de la totalité des zones d'activité économique (cf Pour aller plus loin).

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2018, la CACL exerce de plein droit la gestion des activités du Port du Larivot. Avant cette date, ce port était sous gestion communale. La ville de Matoury en assurait l'exploitation en régie directe. Ce transfert ouvre des perspectives de développement économique et d'attractivité du territoire en tirant les avantages du maillage portuaire du centre littoral (I) et d'aménagement du futur Grand Parc Collery Terca Larivot (II).

1 Les atouts économiques du maillage portuaire

L'agglomération accueille sur son territoire :

- le grand port maritime de Degrad des Cannes
- le Port de Cayenne
- le Port du Larivot
- un port de plaisance et de loisirs à Montsinéry

Des ambitions communes de création de ports existent :

- fluviomaritime à Montsinéry-Tonnegrande
- de plaisance à Macouria et à Roura.

La CACL s'engage à jeter les bases d'une économie bleue sur le territoire du centre littoral en coopération avec les autres territoires guyanais et en connexion avec ses voisins du plateau des Guyanes et caribéens.

Au regard du PROEPP¹, une initiative est donc lancée pour une réflexion stratégique sur les enjeux économiques des secteurs maritimes et halieutiques en intégrant la question du transport des voyageurs et de marchandises en vrac. L'enjeu est de rechercher une meilleure articulation et complémentarité entre les ports du centre littoral. Une bonne adéquation entre l'offre en infrastructures portuaires et les activités potentielles serait ainsi favorisée. Il s'agit de définir une stratégie innovante de développement portuaire et des activités industrielles et marchandes créatrices d'emplois durables (pêche crevette, pêche artisanale, chantiers de carénage des bateaux, traitement des effluents, pôle d'entreprise et de commerce, commercialisation, transformation ou encore loisir et plaisance...).

¹ Plan régionale d'organisation et d'équipement des ports de pêche de Guyane



FOCUS

LA CACL S'ENGAGE VERS LA CROISSANCE BLEUE

La CACL s'engage vers la croissance bleue

en soutenant un projet intitulé « ODYSSEA CROISSANCE & TOURISME BLEU CARAÏBES » présenté dans le cadre du programme de coopération Interreg Caraïbes 2014-2020. Le comité de sélection du 18 juillet 2018 a répondu favorablement à ce projet.

Le programme, destiné à soutenir des projets de coopération dans l'espace Caraïbes, concerne les régions ultrapériphériques (Rup) de Martinique, Guadeloupe, Guyane et Saint-Martin avec près de quarante pays tiers et territoires d'outre-mer (PTOM), en particulier les pays membres de l'association des États de la Caraïbe (AEC), du CARICOM (Caribbean Community) et de l'OECE (Organisation Économique de la Caraïbe Orientale).

En Guyane, ce projet concerne la Collectivité Territoriale de Guyane, la CACL, les villes de Cayenne et de Sinnamary ainsi que la CCIG. En coopération étroite, il s'agit pour la Guyane, la Martinique, la communauté d'agglomération de l'Espace sud Martinique et la ville du Marin, de créer un véritable territoire qui connecte la destination, le littoral et ses ports aux territoires ruraux.

L'enjeu pour la CACL est de rendre accessible et attractif le territoire du centre littoral pour les croisiéristes des Îles du Salut.



2 Le plan Pêche Guyane

En septembre 2018, le ministère de l'Outre-Mer annonce l'élaboration du plan pêche Guyane. L'objectif est de relancer et développer durablement la filière pêche (crêvettière, vivaneau, côtière) sur le territoire guyanais.

Ce plan Pêche traite trois grandes thématiques : la formation, les infrastructures et la pêche illicite.

Les mesures à mettre en place découlent de 11 fiches d'actions établies par les acteurs privés et publics du secteur halieutique. Le programme de ces fiches s'étend de 2019 à 2025 pour un montant total de **24 607 048 €**.

Sur le volet **formation**, la CACL se positionne pour recevoir le **futur campus des métiers et des qualifications de la mer** qui doit faire l'objet d'un appel à projet lancé par l'État.

Sur le volet **infrastructures**, quatre projets de mise en sécurité et d'amélioration des conditions de travail d'un montant global de **500 K€** ont été actés. La réception des travaux est prévue pour le dernier trimestre 2020.



FICHES-ACTION DU PLAN PÊCHE GUYANE

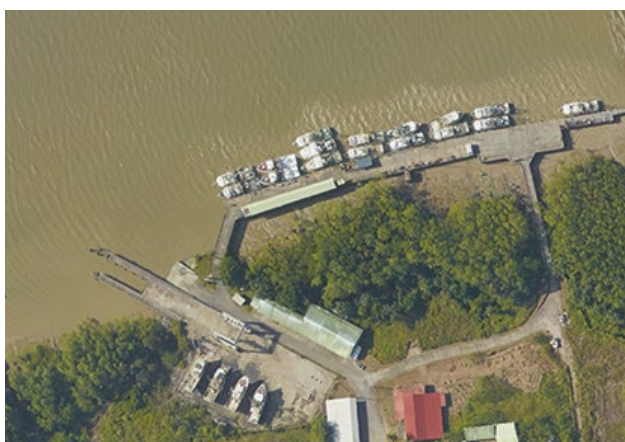
- Moderniser et sécuriser les installations portuaires du Port du Larivot
- Étendre et moderniser l'Aire technique du Port du Larivot
- Équiper le Port du Larivot pour l'avitaillement en carburant
- Équiper le Port du Larivot pour l'avitaillement en glace
- Équiper le Port du Larivot d'un équipement de pesée agréé
- Réaliser une étude de faisabilité et de conception pour l'implantation des points de débarquement de la pêche artisanale sur le périmètre de l'Île de Cayenne
- Création d'installations portuaires dédiées à la pêche artisanale à la pointe Mahury à Rémire-Montjoly
- Créer un quai de débarquement équipé au niveau du canal Leblond
- Création d'installations portuaires dédiées à la pêche artisanale au Port du Larivot
- Relocaliser les usines de première transformation au Port du Larivot



Remplacement des bollards



Rénovation du portique de levage



Réfection des boucliers de défense de la darse et dragage



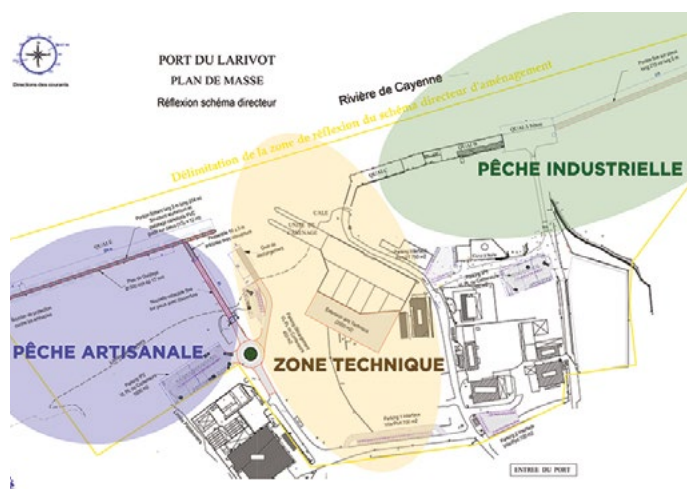
Réfection des pieux de défense des quais de déchargement

Dans la perspective du schéma directeur approuvé par le conseil communautaire, sur la base d'un audit organisationnel et financier, le plan de modernisation a été mis en place.

Sur le moyen terme, **l'ambition est de faire du Port du Larivot un port de référence moderne en réseau avec les équipements portuaires du territoire.**

Une cohérence logique doit pouvoir s'instaurer sur cette façade maritime, entre le port de Cayenne, son interface du canal Laussat le Port du Larivot et le développement de la plaisance vers Montsinéry-Tonnégrande.

Outre le port de commerce et de pêche, la zone d'activité du Larivot comprendra une zone de carénage pour la mise à sec de 60 navires par an et une zone d'accueil des entreprises et d'unités de transformation des produits de la mer.





Les activités de plaisance

L'État (plan de convergence) et la CTG également en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens (FEDER, FEAMP) sont sollicités pour un accompagnement technique et un soutien financier de ces opérations.

La CACL exerce la compétence de promotion du **tourisme** depuis le 1^{er} juillet 2018. A cet effet, l'Office du Tourisme Communautaire et son conseil d'administration ont été mis en place. Il y a lieu de mettre en synergie les compétences intercommunales et les ambitions des communes du centre littoral pour développer des **activités de plaisance** tirant partie de la façade maritime et de ses îles, de la géographie des fleuves et des criques du territoire.

3 Les perspectives et les orientations des parcs d'activités industrielles

A la croisée de ses compétences en matière d'aménagement et de développement économique, l'Agglo dispose d'une étude complète sur la requalification des zones Collery, Terca et Larivot en vue de la création d'un grand parc d'activités économique s'inscrivant dans une

démarche de qualité paysagère et environnementale.

La proximité du Port du Larivot permettra au Grand Parc d'étendre sa zone de chalandise en lui donnant un accès plus direct au réseau portuaire du Centre Littoral.



ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION
POUR LA CONSTITUTION D'UN GRAND PARC
COLLERY-TERCA



PLAN GUIDE GRAND PARC COLLERY - TERCA - LARIVOT



SECTEUR PARKWAY : La vitrine tertiaire



SECTEUR LARIVOT : L'écoparc et son cœur



SECTEUR TERCA : Un pôle commercial régional



SECTEUR COLLERY : Un renouvellement maîtrisé

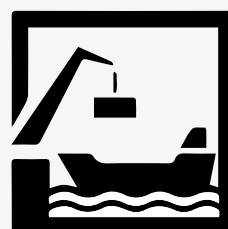


LES CHIFFRES CLÉS 2019



7 ha

de superficie
(port du Larivot)



250 m

de linéaire de quai
(port du Larivot)



12

navires de pêche avec activité régulière
de débarquement (port du Larivot)



116 359 KG

de crevettes débarquées
au port du Larivot en 2018



1557 T

de poissons
hors vivaneaux
débarqués dans les
ports de l'agglomération

Présidente de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral :
Marie-Laure PHINERA-HORTH

Conseil portuaire du Port du Larivot

Membres :
Serge BAFAU
Anne-Michèle ROBINSON
Jean Pierre ROUMILLAC
Jacquelin MARIUS
Nicolas ABCHEE
Georges Michel KARAM
Directeur du Port
Yannick HO-YOU-FAT
Directrice DDAE:
Davina AUGUSTE
CRPMEM :
Léonard RAGNAUTH
Représentants :
Emmanuel BAZIN
Nicolas ABCHEE
André FLORUS

Direction du Développement et de l'Attractivité Économique/Direction du Port du Larivot



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

4, Esplanade de la Cité d'Affaire
CS 36029 - 97 357 MATOURY CEDEX
Standard : 05 94 28 28 28

Connectez-vous !

www.cacl-guyane.fr



@CACLGuyane



@CACL_GUYANE



@CACLGUYANE